

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

Compte-rendu affiché  
Le 6 Février 2019

\*\*\*\*\*

### 1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

### 2- AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget 2019, le Conseil Municipal doit donner son accord pour le paiement des dépenses d'investissement engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur le budget communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses. Les crédits ainsi autorisés seront inscrits aux BP 2019 correspondants.

### 3- ELECTIONS DES MAIRES DELEGUES

Monsieur le Préfet a accepté ces démissions de Michel DIVARET et Michel LANDAIS de leurs fonctions de maire délégué, en date du 22 janvier 2019. Deux nouveaux maires délégués doivent être élus par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres conformément à l'article L. 2113-12-2 précité.

#### *Election du Maire délégué de Cherreau*

Madame Catherine BOSSY se porte candidate. Elle est élue Maire délégué de Cherreau au premier tour de scrutin par 27 voix et est immédiatement installée.

#### *Election du Maire délégué de Cherré*

Monsieur Jannick NIEL se porte candidat. Il est élu Maire délégué de Cherré au premier tour de scrutin par 29 voix et est immédiatement installé.

### 4- FINANCES

#### a) *Création d'un budget lotissement*

Pour la réalisation de l'extension du lotissement Le Lavoir, le Conseil Municipal de Cherreau a décidé, le 21 novembre 2018, d'acquérir les parcelles une superficie totale de 33 368 m<sup>2</sup>.

Afin de pouvoir engager les dépenses liées à ce lotissement, il est nécessaire de créer un budget annexe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nom du projet d'extension du lotissement communal « Le Lavoir 2 » et de créer un budget annexe assujéti à la TVA sur marge.

#### b) *Fonds de concours : Maison du Régisseur, validation du fonds de concours*

Le Conseil Municipal approuve la décision du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018, de valider le fonds de concours d'un montant de 12 500 € attribué au titre des opérations diverses pour les travaux de la maison du régisseur d'un montant de 283 333,33 € et approuve le plan de financement ci-dessous :

#### c) *Indemnités au comptable*

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Madame HELIAS, Comptable public, les taux d'indemnité suivant :

- 50 % de l'indemnité de conseil
- 50 % de l'indemnité de confection des documents budgétaires.

#### 5- **LOTISSEMENT LE CHAMP DE LA GROUAS 2 : Vente des lots**

Suite à la création de la Commune Nouvelle au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le Conseil Municipal décide de choisir l'Office de Maître Alix-Chapdelaine pour acter les ventes des lots du lotissement Le Champ de la Grouas 2, de maintenir un prix de vente de 72 € TTC avec application de la TVA sur marge, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif aux ventes sur le lotissement communal le Champ de la Grouas 2, et d'autoriser Monsieur Le Maire à déléguer sa signature au Maire délégué de Cherré ou au Premier Adjoint de Cherré-Au en cas d'indisponibilité pour représenter la Commune à l'acte.

#### 6- **LOTISSEMENT LE LAVOIR : Vente des lots**

Suite à la création de la Commune Nouvelle au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le Conseil Municipal décide de choisir l'office de Maître LEVEQUE pour acter les ventes des lots du lotissement Le Lavoir, de maintenir un prix de vente à 58 € TTC avec application de la TVA sur marge, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce lotissement communal, d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer sa signature au Maire délégué de Cherreau ou au Premier Adjoint de Cherré-Au en cas d'indisponibilité pour représenter la Commune.

#### 7- **LOTISSEMENT DE CHERREAU : Lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre**

En vue de réfléchir sur les plans d'aménagement du lotissement Le Lavoir 2, de consulter différents services et de réaliser plusieurs études préliminaires, et notamment le dossier de Loi sur l'Eau, l'archéologie préventive, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation afin de retenir une équipe de Maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire, comprenant un architecte, un urbaniste et un paysagiste, qui sera en charge des études relatives à l'aménagement du lotissement.

#### 8- **VIDÉO-PROTECTION : Demande de subvention DETR**

La construction de la maison de l'enfance est engagée. Les abords de ce bâtiment sensible devront être équipés de 6 caméras de vidéo-protection. Par ailleurs, il est opportun d'étendre la protection existante sur le territoire de la commune déléguée de Cherreau, par 10 caméras identiques à celle de Cherré. L'enveloppe globale de l'opération est estimée à 140 000 € HT. Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 40% (soit 56 000 €) pour le projet d'extension du système de vidéo-protection.

#### 9- **ASSAINISSEMENT : Contrôles de conformité des installations**

Le Conseil Municipal, accepte la mise en place d'une obligation de contrôle des assainissements dans le cadre des ventes, sur le territoire de Cherré-Au et de mettre en place l'obligation de mise aux normes dans les conditions de la délibération de Cherré du 14 Mars 2018.

#### 10- **VOIRIE : Convention de gestion de rétablissement d'un chemin rural sur ouvrage de l'autoroute**

Lors de la construction de l'Autoroute, le chemin rural situé au niveau du lieu-dit Les Petites Haies aux Biches, sur Cherré et en limite de Villaines la Gonais, a été coupé. Le rétablissement matériel de cette voie, par un ouvrage d'art de type passage supérieur, c'est-à-dire pont, a été réalisé par COFIROUTE. Le Conseil Municipal approuve la convention de gestion de l'ouvrage d'art qui précise la répartition des responsabilités, les limites et les conditions d'intervention des parties.

#### 11- **HAUT-BUISSON : Programme de travaux forestiers 2019**

Le Conseil Municipal valide le programme d'action 2019 de l'ONF, de solliciter auprès de l'ONF le chiffrage détaillé des actions retenues et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.

## 12- ENFANCE : Convention de Projet Educatif Territorial

Les PEDT des Communes de Cherré et Cherreau ont été étudiés et validés par les membres du groupe d'appui départemental pour 3 années scolaires (2018-2021) sur le périmètre de la Commune Nouvelle de Cherré-Au. Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention proposée pour la validation des PEDT.

## 13- REGLEMENTATION GÉNÉRALE RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) européen est entré en application le 25 mai 2018. La collectivité à assurer une protection optimale des données à chaque instant et à être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Le RGPD impose de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD) et d'élaborer et tenir un registre de traitement des données.

Le Conseil Municipal décide de confier à l'ATESART mission de DPD par l'acquisition des actions nécessaires à l'adhésion de la Commune et de nommer Régis BREBION pour représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la Société Publique, et pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la Société Publique.

## 14- PERSONNEL

### a) Comité National d'Action Sociale : représentant de la Commune

Le Conseil Municipal nomme Nadine BOUDET représentante de la Commune auprès du Comité National d'Action Sociale.

### b) Médecine du travail : adhésion

Le Conseil Municipal pour répondre à ses obligations d'employeur, décide d'adhérer à Santé au Travail 72 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 moyennant un droit d'entrée calculé selon les tarifs en vigueur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion.

## 15- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

## 16- COMMUNICATIONS

Prochains Conseils : Le 27 Février 2019 à 19 h  
 Le 28 Mars 2019 à 19 h  
 Le 25 Avril 2019 à 19 h  
 Le 23 Mai 2019 à 19 h  
 Le 27 Juin 2019 à 19 h

### Souscription aux travaux de l'Eglise à Cherreau

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise de Cherreau, un appel aux dons a été lancé auprès des particuliers, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
 la séance publique est levée à 21 H 50.**